

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 10/04/2018 - N° 34**

L'an deux mille dix-huit et le 10 du mois d'avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

**Etaient présents :**

CESAR Marie-Christine,  
MANTRAND Patrick,  
MERMET Isabelle,  
OCCELLI Didier,  
GUIBERT Colette,  
BOLGARI Christian à partir du point XI.

**Absents :** CONIL Mathieu,

**Pouvoirs :** Katia ROSSI a donné pouvoir à Marie-Christine CESAR.  
Alexandra BAILE a donné pouvoir à Patrick MANTRAND.  
Julien BARTHELEMI a donné pouvoir à Colette GUIBERT.  
Christian BOLGARI a donné pouvoir à Isabelle MERMET jusqu'au point XI.

**ORDRE DU JOUR :**

- VOTE COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2017 M14-M49-M4,
- AFFECTATION DES RESULTATS,
- VOTE DES TAXES,
- VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2018 M14-M49-M4,
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS,
- DEMANDE DE SUBVENTIONS FRAT, FODAC, JO, ORGUE, FORAGE,
- BAISSSE SURTAXE COMMUNALE,
- CONVENTION OTI ET SERVITUDE LA SEDZ,
- MOTION COLLEGE,
- QUESTIONS DIVERSES.

Secrétaire de séance : Isabelle MERMET.  
Rédaction : Christine GRAS.

**Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir inverser l'ordre du jour dans l'attente de l'arrivée de Christian BOLGARI.**

**I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 20 février 2018.

**II) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 FEVRIER 2018.**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher le procès-verbal du 20 février 2018. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**III) DEMANDES DE SUBVENTIONS : FORAGE HAMEAU DE BAY.**

Monsieur le Maire rappelle le premier forage d'essai infructueux réalisé il y a maintenant deux ans. Suite à une réunion avec le Conseil Départemental et ICEA un document d'étude a été remis et il est possible de réaliser un forage complémentaire. Afin d'éviter un surcoût notoire il est préconisé de repartir sur le forage existant. Le chiffrage pour une reprise du forage d'essai à 140 mètres au minimum s'élève à 30 000 € HT. Il est possible d'obtenir des financements.

Patrick Mantrand informe qu'il s'agit de la dernière solution.

Une autre option, non retenue, consistait à le réaliser sur la propriété Ménardi mais il faudrait 700 mètres de canalisation supplémentaires.

Dans ce contexte il faudra régulariser le foncier avec Jeanine LEON et matérialiser le périmètre et le passage des canalisations par un géomètre.

Monsieur le Maire rappelle que l'été dernier malgré la sécheresse il n'y a pas eu de problème d'eau. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

**IV) CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE**

Monsieur le Maire rapporte que des difficultés ont été rencontrées au quartier de la Sedz concernant l'assainissement et notamment un effondrement au niveau de canalisations à hauteur des propriétés Girard et Rizzo.

Ces canalisations passant chez des privés, Véolia préconise que des conventions soient signées pour contractualiser la servitude sur les terrains. Il serait souhaitable d'étendre cette démarche par la suite à tout le quartier.

Marie-Christine Cesar demande où en est le dossier des canalisations et de l'élargissement de la Sedz. Monsieur le Maire expose que la conduite passe chez des privés et qu'il convient de les ramener sur la partie publique en même temps que l'élargissement. Il rappelle qu'il a rencontré les propriétaires en octobre 2016. Un consensus doit être trouvé pour arriver à un élargissement. Il donne ensuite lecture du projet de délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

**V) SURTAXE EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Ce dossier concerne la proposition de baisse de la surtaxe eau et assainissement qui permettrait de baisser la facture abonné par la diminution de la surtaxe sur le budget M49. Actuellement cela représente environ 30 000 € de recettes sur le budget.

D'autre part Monsieur le Maire rappelle que des études sont en cours pour des travaux sur les fuites.

Après simulation réalisée par Véolia nous pouvons prétendre à une baisse de 8 % de la facture abonné. Les recettes du budget M49 devrait ainsi baisser de moitié. En plus de la diminution de la surtaxe communale ils peuvent baisser de 3 % le gain sur les captages sur les volumes prélevés en milieu naturel.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Didier demande à combien cela correspond sur une facture 80 m3. Cela correspond à 50 € environ par abonné. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **VI) DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

- 1) **FRAT** : Monsieur le Maire rappelle le dispositif FRAT. Il rappelle les aménagements envisagés en rénovant le terrain de tennis multi sport, les toilettes publiques de la commune, la rénovation des fontaines, la réfection de la pergola dégradée par le vent, les jeux d'enfants toboggan et balançoire. Le total de l'opération s'élève à 354 000 € HT. Nous pouvons solliciter 30 % auprès de la région. Il s'agit de rénover des lieux vieillissés. Patrick Mantrand souligne que tout ne sera pas réalisable en 2018 notamment le tennis. Marie-Christine Cesar souligne que l'on a tout globalisé pour avoir un maximum de financement. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.
- 2) **FODAC** : Monsieur le Maire rappelle le dispositif du FODAC. Il s'agit de subvention départementale que l'on souhaite solliciter pour le mobilier mairie et remise Henry. Cela nous permet d'obtenir 25 % sur un plafond de 9 700 €. Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération. Colette GUIBERT souhaite connaître la part pour chaque lieu. Il est prévu 18 000 € HT pour la remise Henry et 14 000 € pour la mairie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- 3) **CNDS 2018** : Monsieur le Maire rappelle le projet de parcours santé. Marie-Christine Cesar s'est occupée de ce dossier notamment sur la possibilité d'obtenir des subventions dans le cadre des jeux olympiques. Il est possible d'obtenir jusqu'à 50 % de financement. Ce parcours santé pourrait être installé à la place du sate park. Le montant de l'acquisition s'élève à 29 000 € HT. Il n'y en a pas dans le secteur. Il s'agit d'un dispositif exceptionnel. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.
- 4) **ORGUE** : Comme chaque année l'entretien de l'orgue peut être financé par la DRAC à hauteur de 25 %. Le devis reste stable à 963.70 € HT. Didier Occelli souligne que l'orgue va être utilisée pour le 11 novembre 2018 pour un requiem. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

## **VII) CONVENTION OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL.**

Ce point concerne la compétence tourisme. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention quadripartite dans le cadre de la mise à disposition d'agents du bureau d'information touristique. Cela permet de regrouper tous les partenaires dans la même convention. Cela ne change rien pour nos agents qui restent 50 % OTI et 50 % mairie. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

## **VIII) MOTION COLLEGE**

Il s'agit d'une motion contre le collège multi site. Une annonce a été faite par l'académie pour une direction commune et de nombreuses craintes sont apparues sur les trois établissements. Une mobilisation a eu lieu. Le dasen a expliqué que rien ne changerait en matière d'éducation mais qu'ils veulent faire des économies avec un seul proviseur et des directeurs sur les deux autres collèges. La crainte est qu'il n'y ait plus qu'un seul conseil d'administration. Colette GUIBERT souligne que dans d'autres académies et d'expérience, des établissements ont fermé.

Monsieur le Maire rebondit sur la compétence école soulignant qu'il est aussi à craindre des regroupements d'école primaire sur le même principe. Patrick Mantrand demande quand aura lieu le vote. Il semblerait qu'il ait lieu début juin. Pour l'instant chaque commune reste sur sa position. Entrevaux reste défavorable à ce transfert de compétence et privilégie la proximité. Marie-Christine César expose que des dates en mai vont être proposées pour inviter CCAA et l'inspecteur d'académie. Didier Occelli rappelle qu'il faut rester vigilant sur les dérogations données sur le collège de Puget Théniers. Monsieur le Maire donne lecture de la motion. Elle est adoptée à l'unanimité.

## **IX) SMIAGE.**

Monsieur le Maire rappelle le dossier du ravin de St Macaire. Ce ravin a été identifié comme problématique. Il s'agit d'un dossier complémentaire à celui des digues. Pour rappel au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence a été transférée à l'intercommunalité et nos dossiers ont été transmis. Depuis l'intercommunalité a transféré cette compétence au syndicat maralpin. Ils nous sollicitent pour acter que ce dossier a bien été transféré et autoriser le lancement d'une enquête publique. Il faudra également une Déclaration d'Intérêt Général. Patrick Mantrand demande si les travaux se feront cette année. Monsieur le Maire rappelle que nous n'avons plus la compétence et que nous ne pouvons qu'appuyer le dossier. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Patrick Mantrand souligne qu'il faudra régulariser le captage du canal car la DTT ne laisse pas mettre l'eau.

## **X) VOTE DES COMPTES DE GESTION.**

- 1) Compte de Gestion M14 : Monsieur le Maire invite les élus à se reporter aux pages 22 et 23. Il donne ensuite lecture de l'investissement avec des dépenses de 813 912.57 € et des recettes de 801 952.07 € représentant un déficit de 11 960.50 € et en fonctionnement avec des dépenses de 1 147 841.12 € et des recettes de 1 318 043.21 € avec un excédent de 170 202.09 €. Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.
- 2) Compte de Gestion M 49 : Monsieur le Maire invite les élus à se reporter aux pages 22 et 23. Il donne ensuite lecture de l'investissement avec des dépenses de 14 980.55 € et des recettes de 27 064.97 € soit un excédent de 12 084.42 € et en fonctionnement des dépenses de 46 332.79 € et des recettes de 48 319.02 € soit un excédent de 1 986.23 €. Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.
- 3) Compte de Gestion M 4. Monsieur le Maire invite les élus à se reporter aux pages 22 et 23. Il donne lecture du fonctionnement avec des dépenses de 2 436.50 € et

des recettes de 3 700 € soit un excédent de 1 263.50 €. Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Christian BOLGARI arrive.

## **XI) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS.**

- 1) Compte administratif M14 : En se reportant à la page 3 les chiffres sont identiques et conformes à ceux du compte de gestion. Marie-Christine Cesar prend la présidence et propose ce compte administratif au vote. Julien Barthelemi vote contre. Alexandra Baile s'abstient. 7 pour dont Katia Rossi, Christian Bolgari, Patrick Mantrand, Didier Occelli, Colette Guibert, Isabelle Mermet, Marie-Christine Cesar. Ce compte administratif est adopté à la majorité.
- 2) Affectation du résultat : Monsieur le Maire donne lecture de l'affectation du résultat. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- 3) Vote des impôts locaux : Monsieur le Maire précise qu'il y a une évolution à savoir qu'il est proposé au vote plus que 3 taux. La FPU est une compétence de l'intercommunalité. La part revenant à la commune s'élève à 220 290 € et sera figée malgré les éventuelles hausses intercommunales à venir. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- 4) Budget primitif 2018 : Monsieur le Maire présente le budget au conseil municipal avec une proposition en investissement à 2 113 269.74 € et en fonctionnement à 2 357 005.75 €. Il reprend les points vus en commission des finances. En investissement l'on retrouve l'aire de loisirs, l'école, la mairie. Colette Guibert demande pourquoi il y a une hausse de 30 000 € sur la mairie. Il s'agit d'une marge sur la chaudière. Elle souligne que ce sujet n'a pas été vu en commission des finances. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un impondérable. Elle se dit d'accord pour changer la chaudière mais précise cependant que si chaque année le budget est augmenté on arrive à 300 000 € d'ici la fin du mandat. Pour la chaudière, l'adm et la salle du conseil municipal ne sont pas chauffées. Elle pensait qu'on repartait sur 203 000 € et non sur 235 000 €. Il est procédé au vote de ce budget. Ce budget est adopté à la majorité.  
Alexandra BAILE s'abstient. Julien BARTHELEMI vote contre. 8 sont pour.
- 5) Vote des subventions aux associations : Monsieur le Maire donne lecture du détail des subventions à verser aux associations. Cette délibération est adoptée à la majorité. Julien Barthelemi vote contre. Colette Guibert est pour mais souligne que l'on aurait pu faire mieux. Marie-Christine Cesar précise que la subvention au comité des fêtes d'Entrevaux a été remontée. Didier Occelli demande à ce qu'il soit noté qu'il souhaite que lorsqu'il y a un vote contre par procuration l'on sache pourquoi, que les élus ne restent pas dans leur coin pour le dire.
- 6) Compte administratif eau et assainissement. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se reporter à la page 2. Les chiffres sont identiques au compte de gestion du receveur. Marie-Christine Cesar présente ce compte administratif au vote. Il est adopté à l'unanimité.
- 7) Affectation résultat M 49 : Monsieur le Maire donne lecture de l'affectation du résultat. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- 8) Budget M49 : Monsieur le Maire présente un budget proposé en investissement à 309 548.15 € et en exploitation à 171 391.25 €. Il précise qu'un kilomètre de

conduite est prévu ainsi que le forage de Bay et des frais d'études associés. Ce budget est adopté à l'unanimité.

- 9) Compte administratif M4 : Monsieur le Maire précise que ce compte administratif présente les mêmes chiffres que ceux du compte de gestion du receveur municipal. Marie-Christine Cesar présente ce compte administratif au vote. Il est adopté à la majorité. Julien Barthelemi vote contre.
- 10) Affectation du résultat : Monsieur le Maire donne lecture de l'affectation du résultat. Cette délibération est adoptée à la majorité. Julien Barthelemi vote contre.
- 11) Budget primitif M4 : Monsieur le Maire présente le budget qui s'élève en section de fonctionnement à 4 591.90 €. Ce budget reste stable par rapport au précédent. Il est adopté à la majorité. Julien Barthelemi vote contre.

## **XII) QUESTIONS DIVERSES.**

Fait à Entrevaux, le 1<sup>er</sup> juin 2018.